## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 496-12-2021

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 496-12-2021, concernant la réglementation en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière, et plus précisément en ajoutant des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Dufort et des Camélias et en abaissant la limite de vitesse sur la rue Vézina à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté <u>sur rendez-vous</u> au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 13<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2021.

Original signé	
Marie-Josée Masson	
Directrice générale e	t secrétaire-trésorière